



La Vaillante - Savate Boxe Française – Angers

Renseignements saison 2019 - 2020

Le club sera ouvert à partir du mardi 3 septembre 2019 pour les inscriptions. Les entraînements reprendront le lundi 9 septembre.

Horaires

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI
20h30 – 22h30 Tous niveaux	18 h – 20 h Tous niveaux	14h15 – 15h45 Jeunes 20h45 – 22h45 Compétiteurs	18 h – 20 h Tous niveaux

Inscription

La cotisation annuelle pour l'inscription à la Savate boxe française est de :

- 135€ pour les membres de plus de 14 ans ;
- 100€ pour les jeunes entre 10 et 14 ans, et pour le deuxième membre mineur de la même famille qu'un autre licencié.

Au montant de la cotisation s'ajoute éventuellement le prix du kit matériel, vendu par le club pour 47€.

Pour s'inscrire, il est obligatoire de remplir un bulletin d'inscription et de fournir :

- Un certificat médical établi par un médecin / passeport sportif pour les compétiteurs ;
- Une photo d'identité ;
- Une autorisation parentale pour les mineurs (voir fiche d'inscription)
- Le règlement global de la cotisation (possibilité de faire trois chèques à l'ordre "SBF la Vaillante") ;
- Le règlement intérieur signé.

Seules les personnes qui auront fourni toutes les pièces demandées et acquitté leur cotisation seront autorisées à s'entraîner (voir règlement).

Les inscriptions seront clôturées au plus tard le 1er décembre 2018 (Les inscriptions des débutants pourront être clôturées plus tôt suivant les places disponibles).

Pour tout renseignement, passer au club, 12 rue d'Assas – 49100 ANGERS, les mardis et jeudis de 18 heures à 20 heures. Contact téléphonique : Laurent au 06 68 90 44 66.

Le bureau

La Vaillante SBF – 12, rue d'Assas – 49100 Angers



Règlement intérieur

Inscription

Toute personne souhaitant faire partie de l'association doit remplir une fiche de renseignements, fournir un certificat médical, une photo d'identité et régler le montant de la cotisation de son inscription. **Toute inscription est définitive.**

Les mineurs devront fournir une autorisation écrite de la personne exerçant l'autorité parentale. Les parents ou tuteurs qui autorisent les encadrants du Club, autres parents ou tuteurs à transporter leurs enfants dans le cadre de compétitions ou autres événements doivent signer la décharge incluse dans la fiche d'inscription.

Nul n'aura accès aux entraînements sans inscription préalable. Du fait de contraintes liées à l'hygiène et la sécurité, **il n'y a pas de cours d'essai.**

Les personnes intéressées pour participer à une compétition, un interclub ou un stage devront fournir obligatoirement un certificat médical de non contre-indication établi par un médecin diplômé « Médecin du sport » attestant de l'aptitude à pratiquer en compétition.

Discipline

Tout membre de l'association s'engage à respecter l'ensemble des diverses clauses du règlement, à pratiquer dans un esprit sportif et à se montrer courtois et respectueux vis-à-vis du ou des responsables de l'encadrement et des autres pratiquants. Toute forme de prosélytisme est prohibée.

L'animateur pourra décider seul de l'exclusion de la séance en cours si l'adhérent ne respecte pas les consignes disciplinaires. En cas de récidive, le bureau de l'association décidera ou non de l'exclusion de l'association. L'exclusion d'un adhérent pourra également être prononcée pour faute grave, telle que :

- comportement anti-sportif récurrent ou non-respect du règlement ;
- propos diffamatoires envers les autres adhérents ou toute personne proche de l'association ;
- discrimination liée à la couleur de peau, l'origine, l'apparence physique, la situation de handicap, la religion ou l'orientation sexuelle .

Tout adhérent exclu ne pourra prétendre au remboursement de sa cotisation.

Le club se décharge de toute responsabilité en cas de détérioration, perte ou vol d'objet personnel.

Tenue vestimentaire

Lors de l'entraînement, les boucles d'oreilles, piercings, chaînes, bagues, montres, et lunettes devront être retirés. Une paire de chaussures de sport, un jogging ou short et un tee-shirt sont indispensables. L'usage des chaussures sera réservé exclusivement au travail dans la salle. Le protège-dents, la coquille et les protège-tibias sont **obligatoires**.

De même, les signes religieux et politiques ostentatoires ne sont pas autorisés pendant le cours.

Horaires

Afin de ne pas perturber l'entraînement, tout adhérent s'engage à respecter les horaires et être prêt à l'heure. Les mineurs demeurent sous la responsabilité des encadrants **uniquement pendant la durée des cours et au sein de la salle d'entraînement.**

Matériel

Tout le matériel prêté ou mis à disposition dans la salle devra être respecté et rangé en fin d'entraînement.

J'ai bien pris connaissance du règlement intérieur du club de la Vaillante SBF et m'engage à respecter les règles établies.

Date :/...../.....

Signature :